

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 56

12 janvier 2011

SOMMAIRE

ADV. Arch. S.A.	2666	LuxiPrivilège	2645
ADV. Arch. S.A.	2666	Nature and Health Investments SAH	2685
ADV. Arch. S.A.	2667	Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV	2643
ADV. Arch. S.A.	2667	Poséidon Participation S.A.	2686
ADV. Arch. S.A.	2675	Promo-Business S.à r.l.	2686
AIALux S. à r.l.	2685	Proton S. à r. l.	2686
AI International Parent S.à r.l.	2675	Rausz Consulting Luxembourg S.A.	2657
AI International, s.à r.l.	2675	R.E.D. FUNDING S.A., société de gestion de patrimoine familial	2656
Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l.	2667	Reform Capital Luxembourg S.à r.l.	2656
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	2659	Reform Capital Luxembourg S.à r.l.	2656
AmTrust Re Omega	2659	Reform Capital Luxembourg S.à r.l.	2656
CERE III W Co-Invest S.à r.l.	2675	Reno Holding (Luxembourg) S.A.	2657
CEREP Bac S.à.r.l.	2662	REPE No 1 - Greenwich S.à r.l.	2657
CEREP Bedford S.à r.l.	2661	Revolia S.à r.l.	2657
CEREP BH JV S.à r.l.	2662	Rhine Properties S.à r.l.	2656
CEREP Investment T S.à.r.l.	2662	Round Point S.A.	2657
CEREP Redcliffe S.à r.l.	2662	Sigma Immobilière S.à r.l.	2658
Chez les Bons Amis S.à r.l.	2662	Signature German Commercial Property S.à r.l.	2658
CMGR - Coopération Musicale de la Grande Région - Kooperation für Musik in der Grossregion a.s.b.l.	2663	Sigval Holding S.A.	2649
Coach & Win	2663	Silver Zaffiro S.A.	2658
Condor Trading S.A.	2648	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l.	2658
Dexia Global	2645	Solenza Investments S.A. Holding	2658
Dolis S.A.	2644	Souvenance Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial	2659
Euro Associates	2648	Structured Solutions	2646
Fernbach Financial Software S.A.	2688	Tuscani S.A.	2647
Foyer Selection	2644	UniSicav	2647
Green Hope S.A.	2648	VAM Global Funds (LUX)	2646
International Business Consultants S.A.	2650	Verdoso Investments S.A.	2688
International Group Company S.A.	2649	Verrinvest Luxembourg S.A.	2688
Irpa Immobilière S.à.r.l.	2685	Vulcain S.A.	2649
Isotechnic S.à r.l.	2685		
IVL Luxembourg S.A.	2685		
JPMorgan Funds	2642		

JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of JPMorgan Funds (the "Company") will be held on Wednesday, 16 February 2011, 15.00 CET at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") in order to provide that the Board of Directors of the Company (the "Board") may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations.
2. Amendment of Article 5 of the Articles to provide that the Company may create any master/feeder UCITS class, convert any existing class into a feeder/master UCITS class or change the master UCITS of any of its feeder UCITS class, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations.
3. Amendment of Article 6 of the Articles, inter alia, to
 - provide that no bearer shares will be issued anymore;
 - allow the Board to decide to compulsory exchange bearer shares in issue for registered shares and to precise that after this decision holders of bearer shares will have to request their inscription in the register of shareholders before they can exercise other rights attached to their shares;
 - provide that where title to the shares has been provided to the subscriber but good settlement of purchase price has not been effected, the Company shall be entitled to cancel the shares at the cost and expense of the subscriber without prior notice and transfer of shares will not be permitted until receipt of the purchase price;
 - provide that if the Company becomes aware that the address provided by the shareholder to be registered in the register of shareholders is no longer the shareholder's current/valid address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company; and
 - specify that it is the shareholder's responsibility to ensure that its data inscribed on the register of shareholders is kept up to date.
4. Amendment of Article 8 of the Articles, inter alia, to:
 - extend the power of the Board (i) to refuse to issue or register any transfer of a share, (ii) to redeem compulsory any existing shareholder, (iii) to impose such restrictions or (iv) to demand additional information in circumstances which might result in the Company or any of its delegates suffering any sanction, penalty, burden or other disadvantage (whether pecuniary administrative or operational);
 - allow the Board to withhold any transfer request and any payment of the proceeds of any redemption request that has been processed, without interest accruing, until a demand for further information made for anti-money laundering purposes (or other similar purposes) has been satisfied.
5. Amendment of Article 10 of the Articles to allow the Board to decide to hold the annual general meeting of shareholders at another date, time or place than those set forth in the Articles to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.
6. Amendment of Article 12 of the Articles, inter alia, to:
 - remove the references and provisions relating to bearer shares;
 - provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights, to the extent permitted by and in accordance with the conditions set forth under Luxembourg laws and regulations;
 - provide that notices may be sent to shareholders either in writing, by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing delivery of such notice, to the extent permitted under Luxembourg law and regulations from time to time.
7. Amendment of Article 16 of the Articles, inter alia, to provide that a class may invest in one or more other classes of the Company, to the extent permitted by the Luxembourg laws and regulations.
8. Amendment of Article 21 of the Articles inter alia:
 - to provide that the redemption price will be determined taking into account fiscal charges, redemption charge, dealing charge or any other charge as the prospectus of the Company may provide;
 - to remove the 1% limit of the redemption charge;
 - to provide that redemption request may be satisfied in kind;
 - to provide that the Board may decide that any partial redemption of bearer shares will result in the remaining balance being converted to registered shares;

- to allow the Board, in certain circumstances provided for in the Articles, to close down one class by contribution into an European Economic Area based undertaking for collective investment offering equivalent protection to the one offered to the shareholders in the Company; and
 - to specify that upon the transposition in Luxembourg laws and regulations of the provisions of the European Directive 2009/65/EC of 13 July 2009 and of its implementing directive which are applicable to the mergers of UCITS, such provisions will replace the current provisions of the Articles regarding mergers.
9. Amendment of Article 22 of the Articles, inter alia, to provide that the determination of the net asset value and the issue, redemption and conversion of shares may be suspended during any circumstances where a failure to do so might result in the Company or its shareholders incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment to which the Company or its shareholders might not otherwise have suffered.
 10. Amendment of Article 23 of the Articles, inter alia:
 - to provide that the net asset value per share may be adjusted to reflect any dealing costs, to implement swing pricing techniques as further disclosed in the prospectus of the Company and as the Board may consider appropriate to take into account.
 - to include management company's fees and director's fees in the list of liabilities borne by the Company.
 11. Amendment of Article 24 of the Articles, inter alia, to provide that:
 - the price at which shares shall be offered shall be the net asset value per share plus such fiscal charge, dealing charges, any commission and other charges as the prospectus of the Company may provide; and
 - shares in the Company may be issued against contributions in kind of transferable securities and other assets considered acceptable by the Board.
 12. Amendment of Article 26 of the Articles, inter alia, to provide that dividends may be paid in cash, in kind or may be reinvested in exchange for which additional shares in the Company will be issued and may include such amounts whether representing revenue, capital gains or otherwise as may be permitted by law.
 13. Amendment of Article 27 of the Articles to provide that liquidation proceeds may be paid either in kind or in cash.
 14. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 3, 5, 9, 11, 13, 14, 17 and 20 of the Articles.

Voting

The meeting will not be subject to any quorum requirement and resolutions will be passed with the consent of a simple majority of two-thirds of the votes cast by Shareholders present or represented. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The text of the proposed amendments to the Articles is available free of charge, in English, at the Registered Office of the Company and are also available to be downloaded from the Internet site www.jpmorganassetmanagement.com/extra.

Voting arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Extraordinary General Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy available from the Registered Office of the Company or via the Internet site: www.jpmorganassetmanagement.com/extra. Proxies submitted for the Meeting held on 17 November 2010 will remain valid for the Meeting to be held on 16 February 2011.

Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Monday, 14 February 2011 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011005275/755/100.

Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.573.

You are hereby convened to assist at an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held in Luxembourg on 21 January 2011 at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg at 3.00 p.m. (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

Sole resolution

- To amend the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:
 - (i) change of name of the Company from "Partners Group Alternative Beta Strategies SICAV " into "Alternative Beta Strategies SICAV" and consequential amendment of article 1;

Voting:

In order to be able to deliberate validly on the agenda of the Meeting, a quorum of at least 50% of the capital will be required. The sole resolution on the agenda of the Meeting will be adopted if approved by two thirds of the votes cast.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the agenda of the Meeting for lack of quorum, a further meeting will be reconvened on 11 February 2011 at 3.00. p.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the same agenda. At such reconvened meeting, there will be no quorum required and the sole resolution on the agenda will be taken at a majority of two thirds of the votes cast. Proxy forms already received for the Meeting will remain valid and be used at the reconvened meeting, if any, having the same agenda unless expressly revoked.

Voting arrangements:

You may vote in person or by proxy. A proxy form is attached as well as a copy of the draft of the amended Articles.

Shareholders wishing to attend and/or vote at the Meeting should inform the Company through Mr G. Trivini, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg (fax: +352 2460 3331) in writing not later than 10 January 2011.

If you are not able to attend the Meeting, you are kindly requested to complete the proxy form and return it no later than 9.00 a.m. (Luxembourg time) on 10 January 2011 duly signed and dated, first by fax and then by mail to the Company to the attention of Mr G. Trivini, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg; fax number +352 2460 3331.

For any further questions, you may contact your financial adviser or usual sales representative.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011005276/755/34.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 février 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démissions du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. Décharge à accorder aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes sortants;
3. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration;
4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Transfert du siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011005277/1023/16.

Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 31 janvier 2011 à 14.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2010;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2010;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires ;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2011;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011005278/755/20.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 31 janvier 2011 à 12.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2010;
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2010;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2010 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
5. Nominations statutaires;
6. Ratification des décisions prises par le Conseil jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2011;
7. Divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale au guichet de State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011005279/755/20.

Dexia Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.727.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 janvier 2011, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 14 février 2011 à 11.00 heures dans les locaux de Dexia Asset Management, 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation de la fusion de la Société avec le compartiment Cash + 100 de DEXIA PRIME ADVANCED (la "SICAV"), une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social, 69, route d'Esch à Luxembourg, et après avoir entendu:

- I. le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le "Projet de Fusion") publié au Mémorial et déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et le rapport de vérification prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé
- II. par KPMG Audit Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion.
 - a) approuver le Projet de Fusion;
 - b) approuver l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du compartiment Cash + 100 de la SICAV en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la "Date Effective"), les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire des compartiments à fusionner établies à la Date Effective.
Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par le compartiment absorbant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter sa fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions;
 - c) constater la dissolution de la société et décider d'annuler toutes les actions émises.

Les Documents suivants peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la Société pendant les heures d'ouverture normales des bureaux, et une copie peut en être obtenue sans frais:

- 1) le Projet de Fusion;
- 2) les rapports des Conseils d'Administration de la Société et de la SICAV;
- 3) les rapports de KPMG Audit Luxembourg ayant son siège social à Luxembourg agissant en qualité d'expert indépendant de la fusion;
- 4) les prospectus actuels et les rapports annuels des trois derniers exercices de la Société et de la SICAV;

5) un état comptable de la Société et du compartiment Cash + 100 de la SICAV arrêté conformément à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011005280/755/46.

VAM Global Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.175.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 23 December 2010 could not validly deliberate on the items of the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held on 27 January 2011 at the offices of the law firm Elvinger, Hoss & Prussen at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg at 11:30 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.
2. To appoint Mr Benoni Dufour as liquidator (the "Liquidator") and to determine the Liquidator's powers and remuneration.

The Meeting may validly deliberate without any quorum. The passing of the resolutions requires the consent of two thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the extraordinary general meeting of 23 December 2010 remain valid unless expressly revoked.

Shareholders who are not able to attend the Meeting are kindly requested to execute the proxy card (available at the registered office of the Company) and return it at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. To be valid, proxies must be received no later than 12 noon (Luxembourg time) on 26 January 2011.

For organisational purposes, shareholders (or their representative) wishing to attend in person must request an admittance card from VPB Finance S.A., by fax (+352 - 404 770 387), or by email (luxfunds.info@vpbank.com), or by regular mail at the address mentioned above by no later than 12 noon (Luxembourg time) on 26 January 2011. Only shareholders (or their representative) that have requested an admittance card will be admitted to the Meeting.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010169867/260/28.

Structured Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.669.

Die Anteilhaber des Structured Solutions (die "Gesellschaft") werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 26. Januar um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet, eingeladen.

Tagesordnung:

1. Billigung des Berichts des Verwaltungsrates an die Aktionäre über das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
2. Billigung des Berichts des Wirtschaftsprüfers per 30. September 2010
3. Billigung der Bilanz zum 30. September 2010 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns per 30. September 2010
5. Entlastung des Verwaltungsrates für die Ausübung des Mandats während des am 30. September 2010 abgelaufenen Geschäftsjahres
6. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates

7. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
8. Sonstiges

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keinem Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile gefasst.

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen und das Stimmrecht ausüben zu können, müssen Anteilhaber sich bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft angemeldet haben.

Anteilhaber von in Wertpapierdepots gehaltenen Anteilen müssen daneben ihre Anteile durch die jeweilige depotführende Stelle sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) nachweisen. Eine solche Sperrbescheinigung muss bis spätestens fünf Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt sein und nachweisen, dass die betreffenden Anteile vom Tage der Ausstellung der Bescheinigung an und bis nach der Ordentlichen Generalversammlung gesperrt sind.

Anteilhaber, die nicht an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen können, haben die Möglichkeit, ihr Stimmrecht durch bestellte Vertreter auszuüben. Hierzu muss das am Sitz der Gesellschaft erhältliche Vollmachtsformular ausgefüllt bis spätestens zwei Tage vor der Ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft vorliegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011005281/1346/34.

Tuscani S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 119.507.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 27 janvier 2011 à 9:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du vendredi 23 avril 2010 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010171966/1267/15.

UniSicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.184.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, on 20 January 2011 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors
2. Report of the Auditor
3. Approval of the financial statements as of 30 September 2010
4. Decision on allocation of net profits of the fiscal year ended 30 September 2010
5. Discharge of the Directors in respect of the carrying out of their duties
6. Appointment of the Auditor
7. Miscellaneous

The issues on the agenda are not subject to any terms of attendance and the decisions will be made in bare majority of the attendant or represented shareholders.

To be approved to the Meeting, shareholders of transferable shares have to deposit their statement of holdings of the safe guarding institution at least five business days before the Meeting at Union Investment Financial Services S.A., 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. They will be approved to the Annual General Meeting of Shareholders on presentation of a confirmation of their depositary (blocking certificate).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011001264/755/25.

Green Hope S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.943.

—

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu, le vendredi 21 janvier 2011 à 10.00 heures au siège de la société au 63-65, rue de Merl à L-2146 LUXEMBOURG, dans les bureaux de la fiduciaire Jean-Marc FABER, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de nouveaux Administrateurs;
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011000567/780/14.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.090.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

à tenir de manière extraordinaire qui se tiendra au siège social, le lundi 24 janvier 2011 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Rectification des comptes annuels au 31.12.2007.
3. Approbation des comptes annuels au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat de certains administrateurs et du commissaire aux comptes.
7. Composition du nouveau conseil d'administration.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010172451/1051/20.

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

—

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 21 janvier 2011, à dix heures, au siège social, en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats,
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010174906/1161/17.

Vulcain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.615.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 21 janvier 2011, à onze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapport du Conseil d'Administration et, du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats
- Questions diverses

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010174907/1161/20.

International Group Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 43.932.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 21 janvier 2011, à quatorze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat
- Examen de la situation des mandats
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010174908/1161/18.

Signal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 janvier 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011001265/1023/16.

International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.863.

International Business Consultants S.A.

(Luxembourg) SA

Boulevard du Prince Henri, 43

L-1724 Luxembourg

ci-après IBC SA

LA SOCIÉTÉ EN SCISSION

D'UNE PART

FIP (EUROPE) SA

Boulevard du Prince Henri, 43

L-1724 Luxembourg

ci-après FIP EUROPE SA

LA SOCIÉTÉ NOUVELLE À CRÉER

D'AUTRE PART

PROJET DE SCISSION
PARTIELLE

Etabli à Luxembourg

Le 22 novembre 2010

Le présent projet est établi conformément à l'article 289 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le conseil d'administration de la société IBC S.A. propose à l'assemblée générale de procéder à l'opération suivante:

Scission partielle

Une scission partielle dans laquelle une partie de la société IBC SA est transférée à la société FIP EUROPE SA nouvellement à créer, ce qui conduit les actionnaires de la société IBC SA à devenir actionnaire de la société FIP EUROPE SA.

La société en scission subit une diminution de ses fonds propres équivalente à la partie des biens de la société qui sont transférés à la SA FIP EUROPE.

La transaction se réfère aux articles 285-308 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

1. Sociétés participant à la scission.

1.1 D'une part la société en scission IBC SA

FICHE JURIDIQUE

Nom: INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS (Luxembourg) SA

(en abrégé I.B.C. Luxembourg SA)

Forme: Société Anonyme

Siège social: 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

Capital: 724.368,06 € représenté par 1.015 actions au porteur d'une valeur nominale de 713,6631 € chacune.

Objet Social:

La société a pour objet toutes opérations dans le domaine du conseil au sens large dans les matières juridique, fiscale et financière. Elle pourra en outre assister ces entreprises en qualité de conseiller pour toutes les questions de management au sens large, en ce compris les restructurations telles que les fusions, scissions, joint venture.

La société a également pour objet d'intervenir en qualité d'intermédiaire pour toutes opérations commerciales ou financières et ce en qualité de mandataire, courtier, ou commissionnaire, tant à l'achat qu'à la vente.

La société a également pour objet la gestion de droits d'auteur et autres droits intellectuels au sens le plus large du terme.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Luxembourg et à l'étranger tous actes de transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

La société pourra également s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

Registre de Commerce: B 51.863

Conseil d'Administration:

Monsieur Marc HURNER: administrateur délégué

FIP (Luxembourg) SA: administrateur

Monsieur Luc Rossignon: administrateur

1.2 D'autre part, la société bénéficiaire nouvellement à créer:

Le Projet des statuts de la société FIP EUROPE est repris en annexe.

Nom: FIP (Europe) SA

Forme: Société Anonyme

Siège social: 43, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

Capital: Le capital social sera fixé à 86.385,08 € représenté par 960 actions sans désignation de valeur nominale.

Objet Social:

La société a pour objet toutes opérations dans le domaine du conseil au sens large dans les matières juridique, fiscale et financière. Elle pourra en outre assister ces entreprises en qualité de conseiller pour toutes les questions de management au sens large, en ce compris les restructurations telles que les fusions, scissions, joint venture.

La société a également pour objet d'intervenir en qualité d'intermédiaire pour toutes opérations commerciales ou financières et ce en qualité de mandataire, courtier, ou commissionnaire, tant à l'achat qu'à la vente.

La société a également pour objet la gestion de droits d'auteur et autres droits intellectuels au sens le plus large du terme.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Luxembourg et à l'étranger tous actes de transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

La société pourra également s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

Conseil d'Administration:

Monsieur Marc HURNER: administrateur délégué

FIP (Luxembourg) SA: administrateur

Monsieur Luc Rossignon: administrateur

2. Motivation de la scission.

Cette scission est notamment motivée par les objectifs suivants:

- Le régime des SOPARFI est attractif comparativement au régime holding d'une société suisse, surtout dans la perspective d'une cotation en bourse.

- La perspective d'une cotation en bourse en Europe de la branche FIP EUROPE nécessite la mise en place d'une structure autonome facilitant la perception par des investisseurs des performances du groupe FIP EUROPE et de son développement en général.

- La forte croissance des activités du groupe FIP justifie largement la mise en place d'une structure autonome.

- Une gestion des risques ad hoc requiert la séparation des activités de gestion opérationnelles avec les activités de contrôle, ce qui justifie la séparation de ces activités au sein de la société FIP INTERNATIONAL SA.

2. Situation patrimoniale de la sa IBC au 30 septembre 2010 et scission de la branche d'activité Objet de l'Apport

L'opération est réalisée sur base du bilan au 30 septembre 2010.

Projet de scission sur la base des comptes au 30/09/2010

	IBC (Lux)	FIP (EUROPE)	IBC (Lux)
B FRAIS D'ETABLISSEMENT			
- frais de constitution			
C ACTIF IMMOBILISÉ	2.313.407,67	1.102.236,91	1.211.170,76
III. - Immob. Financières	2.313.407,67	1.102.236,91	1.211.170,76
Participations	2.168.062,67	1.102.236,91	1.065.825,76

	1819 Financière Arsdorf	1.063.825,76		1.063.825,76
	620 FIP Belgique	504.671,00	504.671,00	
	18 FIP Suisse Sàrl	13.640,76	13.640,76	
	10.455 FIP International	466.946,87	466.946,87	
	36 FIP Luxembourg	56.178,28	56.178,28	
	100% ACTRIVER	2.000,00		2.000,00
	495 FIP France	49.500,00	49.500,00	
	750 IBFS Group	11.300,00	11.300,00	
		<u>2.168.062,67</u>	<u>1.102.236,91</u>	<u>1.065.825,76</u>
	Regus	345,00		345,00
	7 Emprunt Obligataire	145.000,00		145.000,00
D	ACTIF CIRCULANT	335.601,58	86.385,08	249.216,50
	II - Créances	329.603,28	86.385,08	243.218,20
	1 Créances Prest. Services Clients	85.081,36	84.000,00	1.081,36
	Douglas Consulting Ltd		81,36	81,36
	IEF Consultants SA		1.000,00	1.000,00
	Maxtrading International		84.000,00	
	Débiteurs divers	244.521,92	2.385,08	242.136,84
	Direction	215.807,86		215.807,86
	FIP Intl			
	Max Trading	2.385,08	2.385,08	
	C/C Actriver	3.600,00		3.600,00
	C/C OTL	5.000,00		5.000,00
	TVA	1.088,44		1.088,44
	Int EOP	16.640,54		16.640,54
	II. Valeurs mobilières			
	III. Avoirs en banque, CCP	5.998,30		5.998,30
F	PERTE DE L'EXERCICE			
	TOTAUX	<u>2.649.009,25</u>	<u>1.188.621,99</u>	<u>1.460.387,26</u>
A	CAPITAUX PROPRES	913.971,71	86.385,08	827.586,63
	I. Capital souscrit	724.368,06	86.385,08	637.982,98
	II. Prime d'émission			
	III. Réserve de réévaluation	213.910,00	0,00	213.910,00
	IV. Réserves			
	1. Légale			
	2. Pr. Actions propres			
	Fonds propres			
	3. Statutaires			
	4. Autres réserves			
	V. Résultats reportés	-24.306,35	0,00	-24.306,35
B	PROV. Risques & charges			
C	DETTES	1.734.724,11	1.102.236,91	632.487,20
	4. Fournisseurs	1.017,43		1.017,43
	9. Autres dettes	1.733.706,68	1.102.236,91	631.469,77
	a) = ou moins 1 an	1.733.706,68	1.102.236,91	631.469,77
	Autres dettes	0,00		
	C/C F.A.	617.331,61	466.946,87	150.384,74
	C/C FIP	95.658,27		95.658,27
	C/C Immov	10.000,00		10.000,00
	I/F à payer	62,00		62,00
	C/C Fip Intl	704.853,93	635.290,04	69.563,89
	Int HTMT	6.000,00		6.000,00
	C/C FIP Luxembourg	149.280,87		149.280,87
	C/C V Duchatelet	520,00		520,00

Emprunt HTMT	150.000,00		150.000,00
a) + 1 an	0,00		
Emprunt HTMT	0,00		
D COMPTE DE REGULARISATION	196,90		196,90
E BENEFICE DE L'EXERCICE	116,53		116,53
TOTAUX	2.649.009,25	1.188.621,99	1.460.387,26

II. Détail des Actifs et Passifs apportés à la SA F.I.P

ACTIF

Actifs immobilisés

Immobilisations financières

- Actions Financial Intelligence and Processing SA, en abrégé FIPCOR SA soit 620 actions.			
Valeur comptable des actions			504.671,00
- Actions de Sàrl Financial Intelligence Processing (90%) soit 18 actions sur les 20 existantes.			
Valeur comptable des actions			13.640,76
- Actions de SA FIP International (78%) soit 10.455 actions sur les 13.396 existantes.			
Valeur comptable des actions			466.946,87
- Actions de SA FIP Luxembourg (97,30%) soit 36 actions sur les 37 existantes.			
Valeur comptable des actions			56.178,28
- Actions de SAS FIP France (99%) soit 495 actions sur les 500 existantes.			
Valeur comptable des actions			49.500,00
- Actions de SPRL International Business & Financial Strategy Group, en abrégé IBFS (Group) (100%) soit 750 actions.			
Valeur comptable des actions			11.300,00
Total Immobilisations financières			1.102.236,91
Actif circulant			
Compte courant. Max Trading International			88.385,08
Total actif circulant			86.385,08
TOTAL ACTIF			1.188.621,99

PASSIF

Comptes courants créditeurs auprès des sociétés suivantes:

Financière Asdorf SA			466.926,78
FIP International SA			635.290,04
TOTAL PASSIF			1.102.236,91

III. Répartition des Capitaux Propres de la Société IBC SA

Tableau de répartition des capitaux propres d'IBC SA au 30 septembre 2010

	IBC avant Scission	Eléments transférés	IBC après Scission
CAPITAUX PROPRES	1.141.888	86.385,08	827.586,63
	0	0	0
I. Capital	173.525	86.385,08	637.982,98
A. Capital souscrit	724.368,06	86.385,08	827.586,63
II. Primes d'émission	0	0	0
III. Plus-values de réévaluation	213.910,00		213.910,00
V. Résultat reporté	-24.306,35		-24.306,35

V. Contrepartie des Apports

Valorisation des éléments actifs et passifs

Nous prenons ici la valeur des participations en fonction du % détenu dans leurs fonds propres.

Société	Pays	Dernier sit fin	Fonds propres	% particip.	Valeur % fonds pr.	Valeur Scission
FIPCOR SA	Belgique	30/09/2010	252.605,73	100,0%	252.605,73	504.671,00
Financial Intelligence	Suisse	30/09/2010	15.165,40	90,0%	13.648,86	13.640,76

Processing Sarl						
F.I.P. International SA	Suisse	30/09/2010	645.265,00	78,0%	503.601,49	466.946,87
FIP (Luxembourg) SA	G.D. Lux.	30/09/2010	84.169,31	97,3%	81.894,46	56.178,28
FIP France SAS	France	30/09/2010	79.914,00	99,0%	79.114,86	49.500,00
International Business & Financial Strategy						
Group Sprl	Belgique	30/09/2010	6.518,00	100,0%	6.518,00	11.300,00
Total			1.083.637,44		937.383,40	1.102.236,91

Les autres éléments actifs et passifs ont été valorisés à leur valeur nominale.

VI. Détermination des actions données en échange

Les fonds propres avant la scission d'IBC SA s'élèvent au 30/09/2010 à 913.971,71 €.

La valeur par action est dès lors égale à 913.971,71 € / 1015 actions = 900,46 € par action,

valeur arrondie à 900 € / action

La valeur de l'apport s'élève à 86.385,08 €

Il faut alors diviser cette valeur par la valeur d'une action existante 900,00

Le nombre de nouvelles actions à attribuer est, dès lors, de 95,98

Arrondi, pour plus de facilité, ceci donnera lieu à l'échange de 96 actions existantes de la IBC SA contre 960 actions de la société nouvelle FIP Europe SA à créer.

En échange des 96 actions d'IBC SA à échanger, les actionnaires de la SA IBC recevront 10 actions de FIP EUROPE, société nouvelle à constituer, pour 1 action détenue dans IBC SA.

VII. Attribution des Actions

Les fondateurs de la société FIP Europe SA seront responsables pour l'attribution des actions nouvelles aux actionnaires actuels de la société IBC SA.

Dans IBC SA, il n'y a pas d'actions ou titres avec droits spéciaux.

Les nouvelles actions auront donc les mêmes droits que les actions d'IBC S.A.

VIII. Émoluments spéciaux et Avantages particuliers

Le Conseil d'Administration a chargé la sarl. VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co, réviseurs d'entreprises agréés, représentée par Monsieur Wim VAN CAUTER, réviseur d'entreprises agréé et associé gérant, ayant ses bureaux à 8007 Strassen, route d'Arlon, 43, aux fins d'établir son rapport conformément à l'article 29.

IX. Frais et Droits

Les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront les conséquences, seront supportés par la société bénéficiaire des apports à titre de frais d'établissement.

X. Droits et Avantages

Hormis l'attribution des actions à créer par la S.A. FIP EUROPE aux actionnaires de la société IBC SA, il n'y a aucun avantage particulier attribué aux membres des organes de gestion de la société à scinder.

XI. Comptabilité

Du point de vue comptable, les opérations de la branche d'activité apportée seront considérées comme accomplies pour le compte de la S.A. FIP EUROPE à partir du 1^{er} janvier 2011.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour le conseil d'administration

SA International Business Consultants (Luxembourg)

Marc Hürner / FIP (Luxembourg) SA / Luc Rossignon

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Annexe: Projet des statuts de la société FIP (Europe) SA nouvellement à constituer

FIP (EUROPE)

Société Anonyme

Boulevard du Prince Henri, 43

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B ...

PROJET DE STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIP (EUROPE).

La société pouvant utiliser, à son gré, l'une ou l'autre dénomination.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations dans le domaine du conseil au sens large dans les matières juridique, fiscale et financière. Elle pourra en outre assister ces entreprises en qualité de conseiller pour toutes les questions de management au sens large, en ce et y compris les restructurations telles que fusions, scissions, joint venture.

La société a également pour objet d'intervenir en qualité d'intermédiaire pour toutes opérations commerciales ou financières et ce, en qualité de mandataire, courtier, ou commissionnaire, tant à l'achat qu'à la vente.

La société a également pour objet la gestion de droits d'auteur et autres droits intellectuels au sens le plus large du terme.

Elle pourra, d'une façon générale, faire au Luxembourg et à l'étranger tous actes de transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

La société pourra également s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière. Dans toutes entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre-vingt six mille trois cent quatre-vingt cinq virgule zéro huit euros (EUR 86.385,08), divisé en neuf cent soixante (960) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, mais seulement à partir du moment où les actions sont entièrement libérées; jusque-là, elles doivent rester nominatives. Pour les actions nominatives, la société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre des actionnaires comme propriétaire des actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ces décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut cependant déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Sous réserve des dispositions de l'article 71 (2) de la loi du 10 août 1915, tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres des parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Référence de publication: 2010162076/309.

(100187132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 109.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010163717/11.

(100189715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 109.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010163718/11.

(100189716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Rhine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 121.264.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163719/10.

(100188949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

R.E.D. FUNDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163714/11.

(100189221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Reform Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 109.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010163716/11.

(100189714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Rausz Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163721/10.

(100189408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Reno Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163722/10.

(100189064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

REPE No 1 - Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163723/11.

(100189001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163724/12.

(100189694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Round Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163726/10.

(100189222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163727/9.

(100189269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Sigma Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.000.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA IMMOBILIERE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010163732/11.

(100189573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Silver Zaffiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.082.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVER ZAFFIRO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010163733/11.

(100189574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163737/11.

(100189008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Solenza Investments S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 43.035.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010163740/11.

(100189132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Souvenance Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.556.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUVENANCE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, en liquidation volontaire Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010163742/12.

(100189700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 25.267.

AmTrust Re Omega, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 24.937.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) M. Denis REGRAIN, Finance Manager, with professional address in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, acting as attorney empowered to represent deed the Board of Directors of AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG), a public limited company (Société anonyme), with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 25267 (the "Absorbing Company"), incorporated under the denomination COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES S.A., by deed of Maître Gérard LECUIT, notary, then residing in Mersch, on December 10th 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 80 of April 2nd 1987, and whose articles of incorporation have been changed several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on August 17th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1823 of September 7th, 2010,

by virtue of a power of attorney granted by resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated December 3rd, 2010.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed ne varietur by the appearing persons representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed.

2) Mrs. Valérie COQUILLE, Legal Manager, with professional address in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, acting as attorney empowered to represent the Board of Directors of AmTrust Re Omega, a public limited company (Société anonyme), with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 24937, incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, notary residing in Luxembourg, on October 10th 1986, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 362 of December 15th 1986,

by virtue of a a power of attorney granted by resolution of the board meeting of the Absorbing Company dated December 3rd, 2010.

A copy of the minutes of the board meeting, after having been signed ne varietur by the appearing persons representing the Absorbing Company and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing persons have requested the undersigned notary to state as follows:

I. The Company AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) holds 100% of the 2.000.000 shares of the Company AmTrust Re Omega, with a nominal value of USD 5,- (five United States Dollars) per share, representing the whole capital of USD 10,000,000 (ten millions United States Dollars).

II. The Company AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) wants to merge with the Company AmTrust Re Omega by absorption of the last named, notwithstanding Article 278 to 283 of the Law of August 10th 1915 on the Commercial Sector concerning absorption of a company by an another holding 90% or more of the shares of the first one.

III. The operations of the Company will supposed to be done, from an accounting point of view, in the name and on behalf of with effect to September 30th 2010.

IV. The absorbing company shall take over all assets and liabilities from the absorbed company.

V. The absorbed company nor the absorbing company have shareholders with special rights or other titles than shares.

VI. No particular advantage will be given to the directors of the company and/or to the external auditor on the occasion of the merger.

VII. The merger will become legally effective between the parties one month after the publication of the present merger in the official Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, accordingly Article 9 of the Law on Commercial Companies.

VIII. All the shareholders of AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) are entitled to inspect the documents specified in Article 267 of the Law of August 10th 1915 on the Commercial Companies at least one month before the operation takes effect, at the registered office. Each member may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

IX. One or more of the shareholders of the absorbing company, holding at least 5% (five percent) in the subscribed capital are entitled, at least one month before the operation takes effect, to require that a general meeting of the shareholders of the absorbing company be called in order to resolve on the approval of the merger.

X. Without convocation of a meeting or reject of the project merger, the merger will be effective and will give all the effect forecast on Article 274 on the Commercial Companies.

XI. All the mandates of the Directors and the Independent Auditor of the Company will and at the date of the merger and that discharge is given to the Directors and the Independent Auditor of the absorbed company.

XII. The absorbing company will be in charge of all necessary formalities in order to give effect to the merger and that all the assets and liabilities of the absorbed company will be transferred to the absorbing company.

XIII. All the social documents of the absorbing company will be stored during the legal delay at the registered office of the absorbing company.

The undersigned notary certifies the existence and legality of the terms of the merger, accordingly Article 271 (2) of the Law on Commercial Companies.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Denis REGRAIN, Finance Manager, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG)", ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 25267, constituée sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1987, dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1823 du 7 septembre 2010,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 3 décembre 2010, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

2) Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "AmTrust Re Omega", ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 24937, constituée suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 15 décembre 1986,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 3 décembre 2010, dont une copie, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société anonyme AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) détient la totalité (100%) des deux millions (2.000.000) d'actions de cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (5,- USD) par action, représentant la totalité du capital social de dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.000.000 USD) de la société AmTrust Re Omega.

II.- Que la société AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) entend fusionner avec la société anonyme AmTrust Re Omega par absorption de cette dernière, conformément aux dispositions des articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant l'absorption d'une société par une autre possédant 90% ou plus des actions de la première.

III.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au 30 septembre 2010.

IV.- Que la société absorbante s'engage à reprendre tout l'actif et le passif de la société absorbée.

V.- Que ni la société absorbée ni la société absorbante n'ont d'actionnaires titulaires de droits spéciaux ou de détenteurs de titres autre que les actions.

VI.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux réviseurs indépendants des deux sociétés qui fusionnent.

VII.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

VIII.- Que les actionnaires de AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

IX.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5 % (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

X.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

XI.- Que les mandats des administrateurs et du réviseur indépendant de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge est accordée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la société absorbée.

XII.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée vers la société absorbante.

XIII.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REGRAIN; V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56278. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010171822/137.

(100199248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

CEREP Bedford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.637,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.279.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010163528/11.

(100189004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.
Référence de publication: 2010163529/11.
(100189002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CEREP BH JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.822.

Les comptes annuels pour la période du 22 mai 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.
Référence de publication: 2010163530/12.
(100189003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.257.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.
Référence de publication: 2010163531/11.
(100189005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.084,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.597.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.
Référence de publication: 2010163532/11.
(100189006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Chez les Bons Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 29, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 146.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2010.
Référence de publication: 2010163534/10.
(100189318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Coach & Win, Société Anonyme.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 32, rue de la Forêt Verte.
R.C.S. Luxembourg B 110.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2010163537/11.

(100189268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

CMGR a.s.b.l., CMGR - Coopération Musicale de la Grande Région - Kooperation für Musik in der Grossregion a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 50, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg F 8.551.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Monsieur Thomas Duis, Recteur de la Hochschule für Musik Saar, demeurant à D-66130 Saarbrücken, Stummstrass 3, de nationalité allemande
- Monsieur Denis Janicot, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional «Gabriel Pierné» de Metz Métropole, demeurant à F-57070 Saint-Julien-lès-Metz, 100, rue Jean Burger, de nationalité française
- Madame Laurence Brygo, Directrice-adjointe du Conservatoire Régional du Grand Nancy, demeurant à F-54000 Nancy, 3, cours Léopold, de nationalité française
- Monsieur Fred Harles, Directeur du Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4992 Sanem, 39, rue Ermesinde, de nationalité luxembourgeoise
- Marc Jacoby, Directeur du Conservatoire de Musique du Nord, demeurant à L-9462 Putscheid, 9, Haaptstrooss, de nationalité luxembourgeoise
- Monsieur Bernard Dekaise, Directeur du Conservatoire Royal de Liège, demeurant à B-5310 Dhuy, 22, rue Petit Sart, de nationalité belge

et ceux qui rejoindront la coopération ultérieurement,

il est constitué une association sans but lucratif, réglée par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts qui suivent:

I. Dénomination, but de l'association, siège et durée

Art. 1^{er}. La dénomination de la présente association sans but lucratif est «CMGR - Coopération Musicale de la Grande Région - Kooperation für Musik in der Grossregion a.s.b.l.», en abrégé «CMGR a.s.b.l.». Les activités de la CMGR concernent les territoires suivants: Grand-Duché de Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie avec la Communauté française et la Communauté germanophone de Belgique.

Art. 2. L'association a pour objet de mettre en place une structure de coopération musicale transfrontalière permanente et tend à favoriser l'échange entre les jeunes musiciens de la Grande Région.

Cette structure de coopération musicale transfrontalière se définit comme une plateforme propice à l'expérimentation et inclut une offre de formation musicale complémentaire européenne en Grande Région ainsi que des échanges entre étudiants et enseignants. Les actions à mettre en place par l'association doivent permettre aux musiciens participants de perfectionner leur jeu d'orchestre dans des conditions professionnelles, de participer à des masterclasses, d'approfondir leurs connaissances des différentes traditions musicales, des modes d'interprétation, des façons de travailler en Grande Région et d'entrer en contact avec le public de la Grande Région.

L'association assure le lien entre les établissements de musique représentés au sein de l'association en vue de la coordination et du soutien des activités communes/transfrontalières. Dans le contexte des projets de coopération, l'association représente également les intérêts des établissements de musique représentés au sein de l'association auprès des administrations de la Grande Région.

Autres objectifs poursuivis par l'association

- Renforcement de la mise en réseau des différents instituts et établissements partenaires
- Harmonisation de l'offre de formation des instituts des régions partenaires
- Meilleure connaissance des structures et du paysage musical des régions partenaires

- Professionnalisation des étudiants et enrichissement de leur parcours musical
- Développement de la mobilité des étudiants, des professeurs et des publics
- Accès aux différentes cultures et traditions musicales et modes d'interprétation en Grande Région
- Enrichissement de l'offre culturelle de la Grande Région par l'organisation de concerts
- Sensibilisation du grand public et de nouveaux publics à la richesse culturelle de la Grande Région
- Renforcement du sentiment d'appartenance à la Grande Région
- Spécificité de l'enseignement artistique au sein de la Grande Région

Art. 3. Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse suivante: 50, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peuvent devenir membres de l'association uniquement des personnes physiques représentant une personne morale développant une activité conforme aux objectifs visés à l'article 2 des présents statuts.

Toute admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le Conseil d'administration et approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois. Les premiers membres sont les membres-fondateurs soussignés.

Art. 7. Les membres désirant démissionner de l'association doivent signifier leur démission au Conseil d'administration par courrier recommandé.

Art. 8. Sur proposition du Conseil d'administration, tout membre peut être exclu par l'Assemblée générale qui, après l'avoir entendu s'il le désire, statue à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée pour motifs graves en relation avec l'objet social de l'association, tels que le refus de se conformer aux statuts, aux règlements ou aux décisions des organes de l'association.

Le membre exclu ou démissionnaire ne peut prétendre à aucune part de l'avoir social, ni à aucun remboursement, notamment des cotisations annuelles.

IV. Assemblée générale

Art. 9. L'Assemblée générale est composée de tous les membres de l'association. Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-président.

Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale:

- la définition de la stratégie générale de l'association,
- la nomination et la révocation des administrateurs,
- l'approbation du budget,
- la nomination de deux réviseurs de caisse,
- l'approbation du rapport et des comptes,
- la décharge du Conseil d'administration,
- les modifications des statuts,
- la dissolution de l'association,
- l'exclusion d'un membre.

Elle fixe également la cotisation annuelle pour les membres. Le montant maximum de cette cotisation est fixé à trois cents (300) euros.

Art. 10. L'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents et représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Le vote se fera à main levée ou par bulletin secret. Les résolutions de l'Assemblée générale sont consignées par le Président du Conseil d'administration dans un rapport qui sera déposé au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

Un membre ne pourra se faire représenter que par un autre membre de l'association. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 11. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois l'an, à une date fixée par le Conseil d'administration. Ce dernier convoque les membres par courrier ou courriel quatre semaines avant la date prévue. La convocation contient l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'assemblée générale.

V. Conseil d'administration

Art. 12. L'association est gérée par un Conseil d'administration, désigné au sein de l'Assemblée générale, sur proposition des établissements de musique/personnes morales qui y sont représentés.

Le Conseil d'administration est composé d'un représentant par établissement de musique/personne morale représenté (e) au sein de l'association.

Chaque représentant aura un représentant suppléant qui a le pouvoir de remplacer le membre effectif de plein droit, sans mandat spécial.

Les administrateurs nommés aux fonctions de membre effectif et membre suppléant du Conseil d'administration pourront être membres ou non de l'association présentement constituée.

La durée du mandat des administrateurs est de trois (3) ans, renouvelable.

Le Conseil d'administration élit à la majorité simple un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier en son sein.

Le Président et le Vice-président sont élus pour trois (3) ans.

La présidence de l'association sera exercée de manière tournante. Les délibérations du Conseil d'administration sont approuvées à la majorité simple.

Les compétences du Conseil d'administration sont définies par la loi et par les présents statuts.

Les mandats des administrateurs sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

Art. 13. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent et au moins trois fois par an, sur convocation écrite du Président ou du Vice-président, notifiée huit jours francs avant la date de la séance.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président ou, en son absence par le Vice-président. Un règlement d'ordre intérieur peut arrêter les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Ce règlement doit être approuvé par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. Les administrateurs peuvent donner mandat à un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations. Un administrateur ne peut représenter par mandat qu'un seul de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents et représentés, chaque administrateur disposant d'une voix; quand il y a parité de voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le Président et le Secrétaire et inscrites dans un registre spécial. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le Président et le Secrétaire.

Par dérogation à la procédure normale, pour les seuls actes de gestion quotidienne et dans les cas d'urgence à apprécier par le Président, des décisions du Conseil d'administration peuvent être provoquées par la voie de la procédure écrite. Cette dernière consiste à faire saisir tous les administrateurs, membres effectifs et suppléants, par le Président, par voie électronique, fax ou envoi postal, d'une ou de plusieurs questions à faire trancher par le Conseil d'administration. Les administrateurs, membres effectifs et suppléants, peuvent répondre dans les six jours à la/ aux question(s) posée(s) par courriel électronique, fax ou envoi postal dont la réception devra être confirmée par écrit.

En cas de divergence des votes d'un membre effectif et de son suppléant, seul le vote du membre effectif sera pris en compte. A défaut de réponse du membre effectif dans le délai imparti, seul le vote du membre suppléant sera pris en compte. Le silence d'un membre effectif et de son suppléant vaut abstention au vote. Les décisions prises par la voie de la procédure écrite sont soumises aux mêmes règles de quorum (i.e. au moins la majorité des administrateurs doit participer au vote par procédure écrite, serait-ce par le biais du membre suppléant) et de majorité (i.e. les décisions par consultation écrite sont votées à la majorité simple des votes émis) que celles prévues pour les réunions du Conseil d'administration.

Une décision votée par consultation écrite et suivant les règles de quorum et de majorité précitées a la même valeur qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil d'administration.

Art. 14. L'association est engagée vis-à-vis des tiers:

- en toutes circonstances par les signatures conjointes du Président et d'un administrateur
- par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été donné par le Conseil d'administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, les ordres d'exécution sur les comptes de trésorerie de l'association (opérations bancaires, mandats de paiements, etc. ...) sont signés conjointement par le Président et l'administrateur trésorier.

Art. 15. Le Conseil d'administration peut déléguer des missions spécifiques à un tiers ou à l'un de ses membres et, dans ce dernier cas, la mission est non rémunérée.

Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association à un Secrétariat Commun.

VI. Comptes

Art. 16. Le Conseil d'administration présente annuellement à l'Assemblée générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice à venir, accompagné d'un calendrier des actions proposées. L'Assemblée gé-

nérale vote sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du Conseil d'administration et des personnes en charge de la vérification des comptes.

Art. 17. L'Assemblée générale désigne annuellement deux personnes dénommées «réviseurs de caisse» qui ne peuvent être membres du Conseil d'administration en charge de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le Conseil d'administration et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière à la fin de l'exercice. Il présente un rapport afférent à l'Assemblée générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

VII. Modifications des statuts

Art. 18. Toute modification des présents statuts doit être votée par l'Assemblée générale et nécessite que les propositions soient envoyées avec la convocation à l'Assemblée générale dans les délais impartis et que 2/3 des membres soit représenté lors de l'Assemblée générale. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 19. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée. Le droit luxembourgeois est d'application en cas de litige non couvert par la loi du 21 avril 1928 et pour toute autre question juridique.

La version française des statuts fait foi.

VIII. Dissolution de l'ASBL

Art. 20. En cas de dissolution de l'association il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Art. 21. Dans le cas où l'association viendrait à être dissoute, le Conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent éventuel sera affecté à un ou plusieurs organismes actifs dans le domaine de la culture à désigner par l'Assemblée générale.

Fait à Echternach, le 5 novembre 2010.

Monsieur Thomas Duis / Monsieur Denis Janicot / Madame Laurence Brygo / Monsieur Fred Harles /
Monsieur Marc Jacoby / Monsieur Bernard Dekaise

Recteur de la Hochschule für Musik Saar / Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional «Gabriel Pierné» de Metz Métropole / Directrice-adjointe du Conservatoire Régional du Grand Nancy / Directeur du Conservatoire de Musique de la Ville d'Esch-sur-Alzette / Directeur du Conservatoire de Musique du Nord / Directeur du Conservatoire Royal de Liège

Référence de publication: 2010159764/182.

(100183728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

ADV. Arch. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164425/10.

(100190203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

ADV. Arch. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.144.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164426/11.

(100190204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

ADV. Arch. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.144.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164427/11.

(100190205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

ADV. Arch. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 78.144.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164428/11.

(100190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.059.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth of November.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Aircraft Solutions (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005329, and having its registered office in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, development and management of its assets. The Company may participate in the creation, development, administration, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Aircraft Solutions (Offshore) LLC	20,000	20,000
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Mankato, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Aircraft Solutions (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005329, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.

représentée par Flora Gibert. Clerc de notaire, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé..

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toute personne qui deviendrait par la suite associée, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (USD)
Aircraft Solutions (Offshore) LLC	20.000	20.000
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société chacun avec les pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Mankato, MN, le 1^{er} janvier 1958, et

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52971. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010160135/428.

(100185003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

ADV. Arch. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.144.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164429/11.

(100190207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

AI International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.457.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60512 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164432/10.

(100190860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

AI International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 104.685.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60513 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010164434/10.

(100190540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

CERE III W Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.077.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of November.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III, L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA and registered with the Delaware Division of Corporations under number 4875213,

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Articles of Incorporation

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CERE III W Co-Invest S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object,

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III, L.P.	500 Shares
Total: five hundred Shares	<u>500 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.246 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 90, page 4315, dated 17 January 2002 and amended for the last time on 6 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754, page 84189, dated 10 September 2009.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III, L.P., un limited partnership, constituée selon le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de la Division des Sociétés de Delaware sous le numéro 4875213.

La comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Statuts

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CERE III W Co-Invest S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet,

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (30 GBP), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. **Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Carlyle Europe Real Estate Master Co-Investment III, L.P.	500 Parts
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90, page 4315, en date du 17 janvier 2002 et modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754, page 84189, en date du 10 septembre 2009.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53262. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010160246/499.

(100185451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

AIALux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 100.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010164435/10.

(100190410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Irpa Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.787,05.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 35.938.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 09.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010163374/11.

(100188428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Isotechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 65.236.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9.12.2010.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010163375/12.

(100188321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.684.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163376/10.

(100188744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Nature and Health Investments SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.893.

Par la présente, je vous informe que je démissionne, avec effet au 13 juillet 2010, de ma fonction d'administrateur de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, NATURE AND HEALTH INVESTMENTS SAH, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 5 novembre 2002 par-devant Maître Emile

SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.89.893.

Pour faire valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Maître Alain LORANG.

Référence de publication: 2010160530/14.

(100184804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Poséidon Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010165299/10.

(100190942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Proton S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 135.226.

Les comptes annuels au 31.12. 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, 29.11.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010165300/10.

(100190514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Promo-Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 56.105.

L'an deux mille dix, le onze novembre

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "SECODOSA INVEST HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.963,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Stéphane WARNIER, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, Chemin du Grand Sart, Bordez, 40.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "PROMO-BUSINESS S. à r.l." (numéro d'identité 1996 24 08 101), avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 56.105, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 1996, publié au Mémorial C numéro 586 du 12 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 648 du 25 avril 2002,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I.- Cessions de parts sociales

A) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 5 novembre 2010, Madame Myriam VERRUCCI, employée privée, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, a cédé sous les garanties de droit à la société "SECODOSA INVEST HOLDING S.A.", préqualifiée, ce acceptant, les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la prédite société "PROMO-BUSINESS S. à r.l.".

B) Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 5 novembre 2010, Monsieur Robert STAMERRA, gérant de société, demeurant à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, a cédé sous les garanties de droit à la société "SECODOSA INVEST HOLDING S.A.", préqualifiée, ce acceptant, les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "PROMO-BUSINESS S. à r.l.".

La cessionnaire s'est trouvée subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir du 5 novembre 2010. La cessionnaire a participé aux bénéfices et pertes à partir du même jour.

Les prédites cessions de parts sociales, après avoir été paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La société "SECODOSA INVEST HOLDING S.A.", préqualifiée, déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Suite aux prédites cessions, les parts sociales appartiennent pour la totalité à la société "SECODOSA INVEST HOLDING S.A.", préqualifiée.

II.- Assemblée générale extraordinaire

Ensuite la société "SECODOSA INVEST HOLDING S.A.", seule associée de la société "PROMO-BUSINESS S. à r.l. ", a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune."

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Robert STAMERRA comme gérant technique et de Madame Myriam VERRUCCI comme gérante administrative et de leur donner décharge de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

a) en qualité de gérant technique de la société:

Monsieur Stéphane WARNIER, administrateur de sociétés, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 25 mars 1966, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, Chemin du Grand Sart, Bonlez, 40.

b) en qualité de gérants administratifs de la société:

- Monsieur Jean-Marc PASCHE, administrateur de sociétés, né à Lausanne (Suisse) le 22 décembre 1972, demeurant à CH-1271 Givrins, 8, Chambres Chaudes.

- Monsieur Bertrand KIRSZBAUM, administrateur de sociétés, né à Genève (Suisse) le 20 août 1973, demeurant à CH-1233 Bernex, 31, Chemin de Carabot.

La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al. 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Pétange."

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'ajouter à l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, les paragraphes suivants:

"La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société anonyme, association, sociétés en participations ou sociétés privées ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WARNIER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 novembre 2010. Relation: CAP/2010/4059. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 29 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010160054/89.

(100183887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010164982/11.

(100190335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Verrinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.891.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VERRINVEST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010164983/11.

(100190636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Fernbach Financial Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 70.830.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 11.08.2010 zur Wahl von Herrn Dr. Götz Winterfeldt in den Verwaltungsrat

Der Vorsitzende informiert die Teilnehmer vom Rücktritt des Herrn Jean-Claude Reymond, wohnhaft Chalet Namasté, Les Essertex-dessus, CH-1653 Crésuz, von seinem Amt als Verwaltungsrat der FERNBACH Financial Software S.A. zum 10.08.2010 durch Verlesen des Rücktrittsschreibens.

Die Gesellschafterversammlung der FERNBACH Financial Software akzeptiert den Rücktritt und beruft Herrn Jean-Claude Reymond ohne Gegenstimmen von seinem Amt als Verwaltungsrat der FERNBACH Financial Software S.A. ab.

Der Verwaltungsrat schlägt vor,

Herrn Dr. Götz Winterfeldt, wohnhaft Andre Str. 6, D-80634 München

als neues Mitglied des Verwaltungsrates zu wählen.

Sodann wählt die Gesellschafterversammlung Herrn Dr. Götz Winterfeldt zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 11.08.2010.

Munsbach, den 11. August 2010.

FERNBACH Financial Software S.A.

Günther Fernbach / Peter Spanier / Dr. Götz Winterfeldt

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010160346/23.

(100185458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2010.
